Marloie, le 12 mars 2025

CLDR DE NASSOGNE

Lundi 10 mars 2025 – Grune

<u>Présents</u> :

- *Membres de la CLDR : BATTER Manuella, BINET Maxime, BLAISE Quentin, BURNOTTE Etienne, BURNOTTE Véronique, CULOT Jean-François, DANLOY Francis, DAVID Laurent, DAVID Marcel, DEHUY Quentin, DOCK José, DUPONT Isabelle, JACQUET Christine, MAIRY Yves, QUIRYNEN Emilie, QUIRYNEN Marc, TIMMERMANS Marc, VANDERSTICHELEN Damien*
- *Fondation rurale de Wallonie : Séverine SCHONNE et Florence LESUISSE, agents de développement.*

<u>Excusés</u> : BRACHOT Isidore, FRANCOIS Yvon, GEORGES Léon, MATHIEU Martine, VANDORPE Peggy, NAVEAU Caroline, LECOMTE Marie, LEFEVRE Philippe.

José Dock, échevin du Développement rural, accueille les participants et les remercie de leur présence.

1. FAISONS CONNAISSANCE

Les agents de la Fondation rurale de Wallonie, Florence Lesuisse et Séverine Schonne, commencent par se présenter. La Fondation rurale de Wallonie (FRW) est un organisme indépendant en charge de missions de service public confiées par la Wallonie. Sa mission principale est l'accompagnement des 135 communes qui, tout comme Nassogne, mènent une Opération de Développement rural (ODR). Les agents de développement sont répartis en 10 équipes de terrain ; Florence et Séverine travaillent dans l'équipe Ardenne-Famenne basée à Marloie.

➔ **C'est ensuite aux membres de la CLDR de se présenter à tour de rôle à l'aide d'un petit objet choisi personnellement et qui les représente.**

2. CONTEXTE DE TRAVAIL

Une Opération de développement rural (ODR) vise à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants d'une commune par la mise en œuvre de projets et d'actions inscrits dans un programme de développement (le Programme communal de Développement rural). Elle permet de dynamiser la commune dans tous les secteurs (vie associative, culture, économie, agriculture, mobilité, santé, environnement...). Tout au long de cette Opération, la commune s'engage à mener avec ses citoyens une réflexion globale et cohérente sur le développement à long terme de la commune.
Une ODR aboutit à des réalisations concrètes. Les anciennes Opérations de Nassogne ont notamment permis de rénover la grande majorité des salles de village, de financer un réseau de chaleur à Nassogne mais aussi de dynamiser le territoire par des initiatives telles que l'accueil des nouveaux arrivants, la mise en place des marchés du terroir, de la Commission consultative des aînés, du Groupe « Nature », etc. En outre, les communes qui le désirent peuvent mettre en place un budget participatif, sous la forme d'un appel à projet à tous les citoyens. Les projets proposés doivent s'inscrire dans les objectifs de développement du Programme communal de Développement rural.

Cette ODR se compose de deux grandes phases :

1) La phase d'élaboration du Programme communal de Développement rural (PCDR). A Nassogne, celle-ci s'est déroulée de novembre 2018 à septembre 2022. De nombreux citoyens ont exprimé leur souhait pour l'avenir de leur territoire et ont construit avec les élus les objectifs à atteindre et des actions concrètes à entreprendre pour les 10 années à venir. Document de synthèse de l'ODR, le PCDR reprend entre autres un diagnostic de la commune, un résumé de la participation citoyenne, la stratégie de développement ou encore les fiches-projets…

2) La phase de mise en œuvre du PCDR, qui démarre dès l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon. Cette approbation ouvre la porte à des subventions régionales. A Nassogne, le PCDR a été approuvé par le Gouvernement wallon le 23 février 2023 pour une validité de 10 ans.

➔ **Concrètement, à Nassogne, la phase d'élaboration du PCDR (Programme communal de Développement rural) est clôturée. Il s'agit à présent de mettre en œuvre les projets repris dans ce Programme afin d'atteindre les objectifs de développement identifiés.**

*Toute l'information relative à l'Opération de Développement rural et au PCDR de Nassogne est reprise sur le site **www.nassogne-odr.info.***

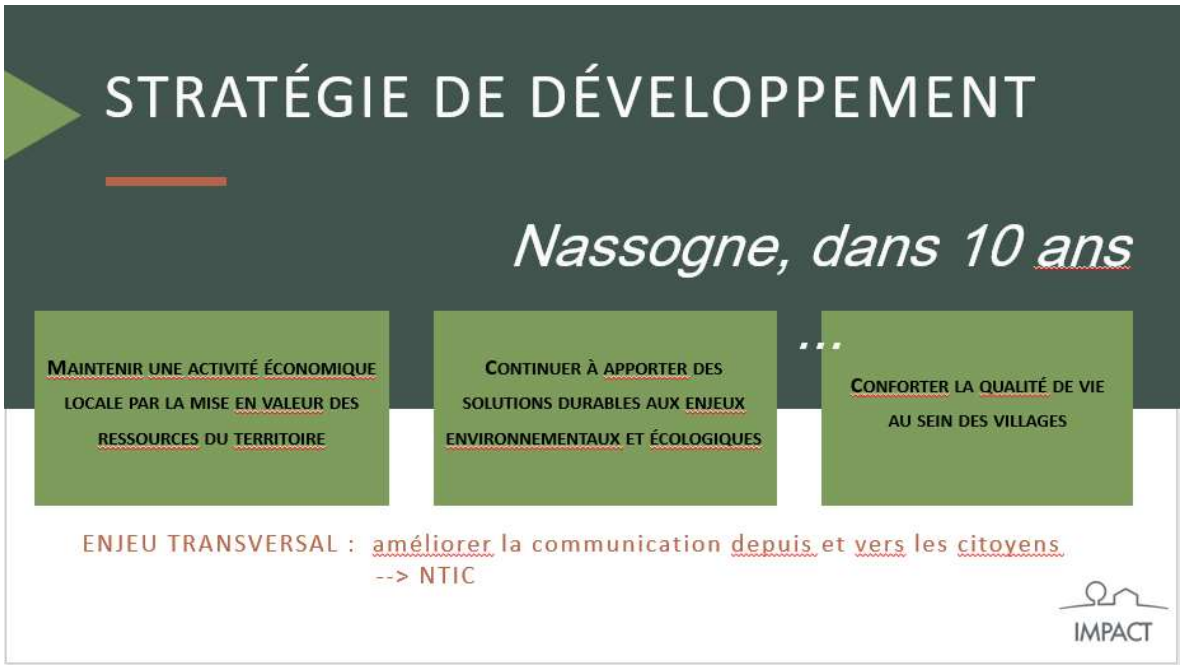

OÙ EN EST-ON DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PCDR À NASSOGNE ?

Sont **actuellement en cours** au niveau des **projets « matériels »** :

- Convention-faisabilité signée pour la maison rurale multiservices de Chavanne. Le projet comprendra :
  - un grand espace polyvalent qui pourra servir de lieu de rassemblement pour les habitants (type maison de village) mais aussi un espace d'accueil communautaire pour les aînés, dont les aînés dépendants ;
  - une cuisine communautaire afin d'y préparer les repas de collectivités (CPAS, école…), accessible également aux producteurs locaux pour de la transformation de produits ;
  - un agrandissement de la crèche à partir des modules existants.

➔ **Un auteur de projet a été désigné. Il s'agit du bureau d'études « Synergie Architecture ». Nous attendons qu'il finalise un avant-projet avant de la présenter à la CLDR ainsi qu'aux citoyens et structures concernés par le projet.**

- Convention en attente d'approbation par la Ministre du Développement rural pour la création de logements tremplins (= logements dont une partie du loyer sera reversée aux locataires s'ils s'installent définitivement sur la commune) et PMR (personne à mobilité réduite) à Forrières.

Un PCDR, c'est aussi une série d'initiatives, de **projets « immatériels »** :
- Tournage de capsules vidéos valorisant le secteur économique local
- Un événement festif pour communiquer sur l'approbation du nouveau PCDR a remporté un vif succès en juin 2023. De nombreux partenaires s'étaient associés à la démarche (CCCA, Jeunes, école de Chavanne…)
- Participation à l'organisation du salon des aînés et stand CLDR présentant la future maison rurale polyvalente de Chavanne.

➔ **Une seconde édition du salon des aînés aura lieu l'an prochain.**

3. La Commission locale de Développement rural (CLDR)

La Commission locale de Développement rural (CLDR) est constituée d'un échantillon représentatif d'habitants de la commune (différents villages, tranches d'âges, catégories socio-professionnelles, …). Elle compte maximum ¼ d'élus. Les membres effectifs et suppléants sont invités à toutes les réunions sans distinction et qu'ils ont tous le même droit de vote !

En période de mise en œuvre du PCDR (volet plus concret avec les projets), la CLDR a pour mission de piloter l'ODR, donner son avis sur les projets (esquisse, avant-projet…), représenter et informer la population, proposer aux mandataires les projets du PCDR à activer, s'impliquer concrètement dans les projets immatériels, … ; elle se réunira au minimum 4 fois par an.

➔ **Les agents de développement de la FRW présentent le règlement d'ordre intérieur de la CLDR, envoyé au préalable à l'ensemble des membres.**

<u>Réactions</u> :

1) Serait-il possible d'avoir un lexique des abréviations ?
   ➔ *Il se trouve en annexe de ce compte-rendu.*
2) Pourrait-on fixer les dates de réunions à l'avance pour l'année ?
   ➔ *Au nombre de minimum 4 par an, les réunions se programment en fonction de l'état d'avancement des projets et dépendent souvent de la disponibilité des bureaux d'études, des partenaires… C'est donc compliqué de prévoir les dates sur du long terme. Cependant, dès que la date sera connue, elle sera communiquée aux membres.*

PAUSE DETENTE 😉

Fidèle à son habitude d'amener de la convivialité et du ludique dans les réunions, la FRW propose aux membres de participer à un jeu de l'oie. L'objectif étant de faire connaissance et de s'approprier les différentes facettes d'une Opération de développement rural. Les participants sont répartis en petits groupes, chaque groupe rassemblant des anciens et des nouveaux membres de la CLDR. Chacun utilise comme pion l'objet grâce auquel il s'est présenté en début de réunion.

4. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2024

Chaque année, les communes bénéficiant de subsides en développement rural doivent dresser un rapport faisant état de l'état d'avancement de leur Opération de Développement rural. Ce rapport est présenté à la CLDR, puis au Conseil communal, avant envoi aux instances régionales pour le 31 mars au plus tard.

Dans le cas présent, l'information principale figurant dans ce rapport concernant les projets du nouveau PCDR est l'avance des 20 000€, promise par voie de convention-faisabilité, pour la maison rurale polyvalente de Chavanne (projet estimé à 1.810.353,98€). *Le reste du rapport concerne les projets qui ont été mis en œuvre dans le cadre de l'ancien PCDR (maison rurale de Nassogne, maison de village de Bande et maison de village de Grune)*.

La FRW s'attarde plus particulièrement sur les activités de la CLDR (voir annexe 4). L'année 2024 a été marquée par la trêve électorale, la CLDR ne s'est donc réunie qu'à deux reprises. Au programme de ces réunions : suivi du rapport annuel et de différents appels à projets, soirée spéciale « énergie », visite du tout nouvel Espace public numérique (EPN)…

→ **Le rapport annuel est approuvé (abstention d'un nouveau membre) sans modification.** *Une fois approuvé par le Conseil communal, le rapport sera disponible dans son intégralité sur le site internet de l'ODR* ***www.nassogne-odr.info***

5. DIVERS

Appel à projets « Vis mon village » :
La Fondation Roi Baudouin relance son appel à projets "Vis mon village !" au travers duquel elle souhaite soutenir les habitants qui veulent réaliser un projet concret pour/dans leur village (5000€ maximum). Cet appel vise à améliorer la qualité de vie dans le village et à renforcer la cohésion sociale entre des groupes d'habitants larges et diversifiés. Les projets sont à soumettre jusqu'au 15/04/2025.
→ **Les agents de développement de la FRW sont disponibles au besoin pour relire vos projets et vous conseiller.** Plus d'infos : https://kbs-frb.be/fr/vis-mon-village.

Pour information, le four à pain de Mormont a été acquis grâce à ce subside.

La réunion se clôture par une traditionnelle photo de famille et un verre de l'amitié offert par la commune.

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !

Pour la FRW,

Florence LESUISSE et Séverine SCHONNE

QUELQUES ABRÉVIATIONS

AD	Agent de Développement
CCCA	Conseil consultatif communal des Aînés
CCATM	Commission consultative en aménagement du territoire et mobilité
CCE	Conseil consultatif des Enfants
CCJ	Conseil communal des jeunes
CLDR	Commission locale de Développement rural
DD	Développement durable
DR	Développement rural
FRW	Fondation Rurale de Wallonie
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
GAL	Groupe d'action locale
GT	Groupe de Travail
GW	Gouvernement wallon
LEADER	Liaison entre Actions de Développement de l'Economie rurale
ODR	Opération de Développement rural
PAEDC	Plan d'Action en faveur de l'Energie durable et du Climat
PAT	Pôle Aménagement du Territoire
PBE&DR	Plan Bois énergie et Développement rural
PCDR	Programme communal de Développement rural
PCS	Plan de Cohésion sociale
POLLEC	Politique locale Energie Climat
PST	Programme stratégique transversal
PWDR	Plan wallon de Développement rural
ROI	Règlement d'Ordre intérieur
RW	Région wallonne
SPW	Service public de Wallonie
ZAE	Zone d'Activité économique